

Gisors -27-

Route d'Evreux à Gisors

"Domaine de Saint Luc"

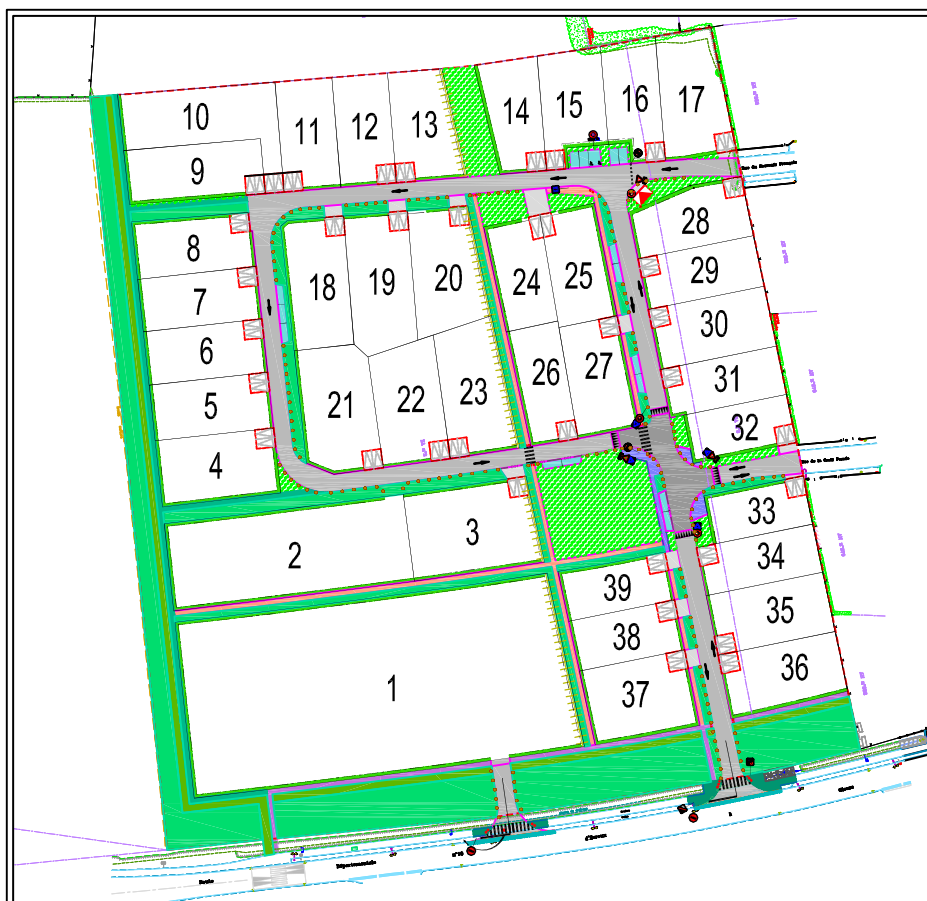


DOCUMENT PROVISOIRE LOT N°13

PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE



26/10/2015

LEGENDE



Aménagement des entrées charretières:
à la charge des acquéreurs

- Coffret Gaz
- Coffret EDF
- Citerneau EAU
- Regard FT
- Candélabre
- Boîte de branchement Eaux Pluviales

LÉGENDE DU RÈGLEMENT GRAPHIQUE

ZONE D'IMPLANTATION LIMITEE

zone d'implantation limitée à des constructions d'une hauteur maximale de 3m à l'actuelle ou m50 au talus

zone non affectant obligatoirement composée d'un dispositif paysager renforcé

ACCÈS AUX PARCELLES PRIVÉES

localisation obligatoire de l'entrée charretière (zone discos pignon non close)

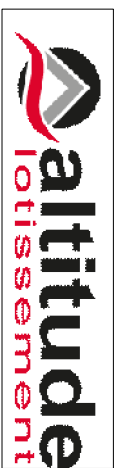
localisation de l'implantation de l'accès à la parcelle possible, sous forme d'entrée charretière obligatoirement

localisation obligatoire de l'accès à la parcelle n°1

TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET ESPACE PRIVE

plantation d'une haie champêtre obligatoire à 0,40 m de la limite de parcelle (hauteur max. 1m50) avec clôture de type grillage ou treillis soudé en retrait, côté intérieur, à 0,50m de la limite (hauteur max. du dispositif : 1m50).

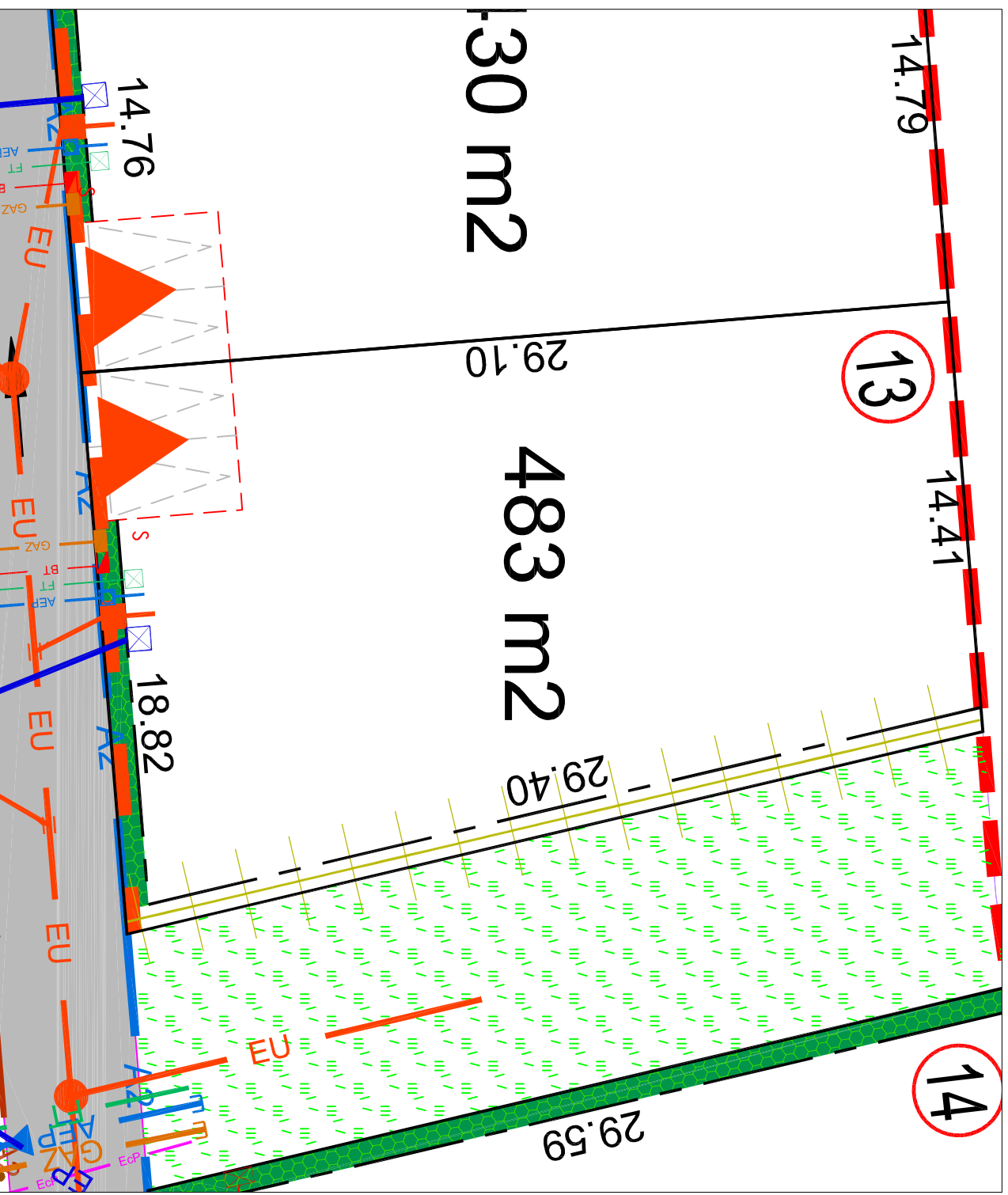
plantation d'une bande de garrigues obligatoire dans une largeur de 0,80m à la limite de parcelle selon la palette fournie, avec clôture de type grillage en acier galvanisé ou treillis soudé en adter galvanisé en retrait, côté intérieur, à 0,50m de la limite (hauteur max. du dispositif : 1m50).



Gisors -27-
Route d'Evreux à Gisors
"Domaine de Saint Luc"
ALTITUDE LOTISSEMENT



Les côtes de niveaux , la position des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux
Seul les plans de vente définitifs auront valeur juridique



Les surfaces indiquées ne seront définitives qu'après le bornage des lots

Echelle 1/2000